



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Delson tenue le 20 septembre 2022 à 20 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 50, rue Sainte-Thérèse à Delson.

Sont présents :

M^{mes} les conseillères : Nathalie Thauvette
Marcelina Jugureau

MM. les conseillers : Éric Lecourtois
Claude-Marc Raymond
Réal Langlais
Jean-Michel Pepin

formant quorum sous la présidence du maire M. Christian Ouellette

Sont également présents : M. Jean-François Messier, directeur général
M^e Luc Drouin, greffier

ORDRE DU JOUR

1. Introduction
2. Ouverture de la séance et constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Suivi de la période de questions et des dossiers du Conseil
5. 1^{re} période de questions - Personnes dans la salle
6. 1^{re} période de questions - Internauts
7. Adoption des procès-verbaux
 - 7.1 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 août 2022 et des séances extraordinaires du 23 août 2022 et du 13 septembre 2022
8. Affaires du Conseil
 - 8.1 Autorisation de dépenser
9. Règlements
 - 9.1 Avis de motion, présentation et dépôt - Projet de règlement n° 716 décrétant un emprunt de 6 416 300 \$ et une dépense du même montant pour l'acquisition d'une parcelle du lot 3 131 046 du cadastre du Québec
 - 9.2 Avis de motion, présentation et dépôt - Projet de règlement n° 717 autorisant la modification de l'entente intermunicipale portant sur l'établissement d'une cour municipale commune de Saint-Constant
10. Communications
 - 10.1 Autorisation de dépenser
 - 10.2 Objets promotionnels



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

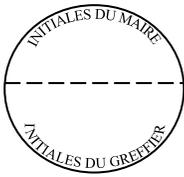
11. Direction générale
 - 11.1 Autorisation de dépenser
 - 11.2 Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour un mandat de services professionnels pour assistance technique au Service de la trésorerie
12. Développement économique
13. Environnement
14. Greffe et affaires juridiques
 - 14.1 Autorisation - Acquisition de servitudes d'utilité publique de gré à gré ou par voie d'expropriation - Réaménagement de la rue Principale Sud
15. Informatique
16. Loisirs
 - 16.1 Autorisation pour amorcer le projet de réaménagement de l'église et l'achat de matériel de scène et de mobilier
 - 16.2 Autorisation à remettre les profits aux organismes bénévoles lors des événements
 - 16.3 Autorisation de procéder à un appel d'offres par invitation pour les réfections des terrains sportifs des parcs Arthur-Trudeau, Boardman et la Tortue
 - 16.4 Autorisation de dépenser
 - 16.5 Attribution de contrat pour la construction de la salle de rangement dans les estrades de l'aréna
 - 16.6 Autorisation à reconduire des événements
17. Parc, espaces verts et aménagement public
18. Ressources humaines
 - 18.1 Dépôt de la liste des embauches temporaires et occasionnelles
 - 18.2 Entériner l'embauche permanente d'une inspectrice municipale
 - 18.3 Entériner l'embauche d'une technicienne en administration - Service des affaires juridiques et du greffe
 - 18.4 Autorisation de création d'un poste de chargé de projet - Volet environnement et de procéder à un appel de candidatures
 - 18.5 Nomination d'une directrice du Service de l'aménagement du territoire
19. Sécurité publique
20. Travaux publics
 - 20.1 Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux, années 2023-2025 et années optionnelles



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

- 20.2 Autorisation de procéder à un appel d'offres pour services d'entretien des arbres (élagage, abattage et essouchage), années 2022-2024 et années optionnelles
 - 20.3 Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'installation et la désinstallation du sapin de Noël 2022-2023
 - 20.4 Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour la prise d'inventaire au garage municipal, années 2022 et 2023
 - 20.5 Attribution de contrat pour la location de machinerie et main-d'oeuvre lors de travaux d'égout et d'aqueduc de septembre 2022 au 31 juillet 2023
 - 20.6 Attribution de contrat pour l'entretien de la couche asphaltique et travaux de démolition et construction de bordures, année 2022
 - 20.7 Attribution de contrat pour la fourniture et la livraison de propane, années 2022-2027
 - 20.8 Attribution de contrat pour le traitement de fissures de chaussées en enrobé bitumineux, année 2022
 - 20.9 Autorisation de paiement du décompte progressif no 3 à Excavation CivilPro inc. pour les travaux de réaménagement et ajout d'éclairage sur la rue Saint-Laurent
 - 20.10 Autorisation de paiement du décompte progressif no 4 à Groupe DGS inc. pour la surveillance des travaux de réaménagement et ajout d'éclairage de la rue Saint-Laurent
 - 20.11 Autorisation de paiement du décompte progressif no 1 à Pavage Céka inc. pour le pavage de la rue Monette
 - 20.12 Autorisation de paiement du décompte progressif no 4 à Laboratoire GS inc. pour le contrôle des matériaux des travaux de réaménagement et ajout d'éclairage sur la rue Saint-Laurent
 - 20.13 Attribution de contrat pour le contrôle des matériaux dans le cadre des travaux d'aménagement d'une piste cyclable sur le terrain d'Hydro-Québec
 - 20.14 Attribution de contrat d'un an pour assistance d'un ingénieur en génie civil
 - 20.15 Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour services de tri, transport et élimination de matières dangereuses résiduelles, années 2022-2024 et années optionnelles
21. Trésorerie
- 21.1 Ratification de la liste des chèques et des déboursés
 - 21.2 Dépôt du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activité budgétaire
 - 21.3 Dépôt du rapport des transferts budgétaires autorisés de plus de 5 000 \$
 - 21.4 Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour la fourniture de services de vérification des états financiers de la Ville de Delson
 - 21.5 Augmentation de la provision pour éventualités



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

- 21.6 Dépôt du rapport d'analyse budgétaire au 16 septembre 2022
22. Aménagement du territoire
- 22.1 Demande de dérogation mineure - 72, rue Circé
- 22.2 Demande d'approbation d'un projet de construction d'un avant-toit - 54, rue Lapalme
- 22.3 Demande d'approbation d'un projet d'affichage - 15, route 132
- 22.4 Demande d'approbation d'un projet d'affichage - 41, boulevard Georges-Gagné Sud, local 101
- 22.5 Demande d'approbation d'un projet d'affichage - 10, rue Industrielle
- 22.6 Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour des décorations de Noël
- 22.7 Autorisation de signature de l'entente de services de soutien géomatique avec la MRC de Roussillon, années 2022 et 2023
- 22.8 Autorisation de signatures d'un avis d'intention et d'une convention avec Garage Mau Mécano inc., lots 2 427 560, 2 427 561, 3 130 863 et 3 130 874
- 22.9 Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour un mandat d'évaluation du bâtiment sis au 9, 4e avenue
23. Affaires nouvelles
24. Période d'intervention des membres du Conseil
25. 2^e période de questions - Personnes dans la salle
26. 2^e période de questions - Internautes
27. Date de la prochaine séance ordinaire
28. Levée de la séance

324-22

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Christian Ouellette et résolu :

Monsieur le maire Christian Ouellette constate la présence des conseillers municipaux qui participent physiquement à la présente séance ordinaire du conseil municipal.

Monsieur le maire Christian Ouellette constate le quorum et ouvre la séance à 20 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

325-22

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS - PERSONNES DANS LA SALLE

CONSIDÉRANT la mise en ligne, via le site Web de la Ville, de l'ordre du jour de la présente séance, les citoyens s'expriment sur différents dossiers :

- Étude structurale rue Marsan;
- Échéancier travaux montée des Bouleaux;
- Problématique odeur Stella-Jones.

1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS - INTERNAUTES

CONSIDÉRANT la mise en ligne, via le site Web de la Ville, de l'ordre du jour de la présente séance de même que d'un formulaire destiné à permettre à la population de poser des questions aux membres du conseil municipal, les citoyens s'expriment sur différents dossiers :

- Travaux rue Saint-Laurent;
- Piste cyclable Hydro-Québec;
- Complexe sportif.

326-22

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AOÛT 2022 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 23 AOÛT 2022 ET DU 13 SEPTEMBRE 2022

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 août 2022 et des séances extraordinaires du 23 août 2022 et du 13 septembre 2022 a été remise à chaque membre du Conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 août 2022 et des séances extraordinaires du 23 août 2022 et du 13 septembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

327-22

AUTORISATION DE DÉPENSER - CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que l'on prévoit encourir à court terme de certaines dépenses d'opération nécessaires au maintien des activités du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marcelina Jugureau et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans la liste CMU-2022-09 d'une somme de 9 200 \$ et en permettre le paiement.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le certificat du trésorier n° 2022-09-170 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

328-22

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT N° 716 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 6 416 300 \$ ET UNE DÉPENSE DU MÊME MONTANT POUR L'ACQUISITION D'UNE PARCELLE DU LOT 3 131 046 DU CADASTRE DU QUÉBEC

AVIS DE MOTION est donné par M. Claude-Marc Raymond, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du Règlement n° 716 décrétant un emprunt de 6 416 300 \$ et une dépense du même montant pour l'acquisition d'une parcelle du lot 3 131 046 du cadastre du Québec.

Un projet de règlement est présenté et déposé conformément aux dispositions de la loi.

329-22

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT N° 717 AUTORISANT LA MODIFICATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE PORTANT SUR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE COUR MUNICIPALE COMMUNE DE SAINT-CONSTANT

AVIS DE MOTION est donné par M. Réal Langlais, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du Règlement n° 717 autorisant la modification de l'entente intermunicipale portant sur l'établissement d'une cour municipale commune de Saint-Constant.

Un projet de règlement est présenté et déposé conformément aux dispositions de la loi.

330-22

AUTORISATION À DÉPENSER - SERVICE DES COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT que l'on prévoit encourir à court terme de certaines dépenses d'opération nécessaires au maintien des activités du Service des communications;

CONSIDÉRANT que ces dépenses concernent l'inauguration du parc du Centenaire, de la campagne de sensibilisation à la vitesse, de deux afficheurs de vitesse radar et de quatre panneaux lumineux pour traverses piétonnières;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans la liste COM-09-20-2022 d'une somme de 41 240,29 \$ et en permettre le paiement.

QUE le conseil municipal autorise le transfert d'une somme de 25 000 \$ du poste budgétaire n° 02-135-00-999 (provision pour éventualités) au poste budgétaire n° 02-355-00-640 (matériel de signalisation).

QUE le certificat du trésorier n° 2022-09-187 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

331-22

OBJETS PROMOTIONNELS

CONSIDÉRANT que les objets promotionnels sont une façon efficace de véhiculer l'image de la Ville de Delson s'ils sont judicieusement choisis;

CONSIDÉRANT que les réserves d'objets promotionnels de la Ville diminuent et que certains objets comportent le mauvais logo de la Ville ou sont désuets;

CONSIDÉRANT que des propositions ont été demandées à ASD Promotion ainsi qu'à Tandem Grafik et que le résultat se détaille comme suit :

	Prix ASD (plus taxes)	Total ASD (plus taxes)	Prix Tandem (plus taxes)	Total Tandem (plus taxes)
Paire de bas 100 % personnalisable (150)	7,60\$ Frais de départ : 50\$	1190\$	10\$ Frais de départ : 75\$	1575\$
Casquette marine avec broderie (100)	8,10\$	810\$	15\$	1500\$
T-shirt marine avec broderie (150)	9,60\$	1440\$	9,95 \$ Frais de départ : 45\$	1537,50\$
Recharge sans fil (100)	12,95\$ Frais de départ : 78\$	1373\$	12,95\$ Frais de départ : 80\$	1375\$
Sac kraft (250)	2,65\$	662,50\$	0,45\$	112,50\$
Sac kraft avec logo (250)	2,85\$	700\$	N/D	N/D
Estampe personnalisée	32,90\$	32,90\$	85\$	85\$
Tampon encreur	8\$	8\$	24,95\$	24,95\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal autorise l'achat des items présentés ci-dessous auprès de ASD Promotion, une entreprise située à Delson, pour un montant total de 6 156,91 \$, taxes incluses.

	Prix ASD (plus taxes)	Total ASD (plus taxes)
Paire de bas 100 % personnalisable (150)	7,60\$ Frais de départ : 50\$	1190\$
Casquette avec broderie (250)	8,10\$	2025\$
T-shirt marine avec broderie (150)	9,60\$	1440\$
Sac kraft avec logo (250)	2,85\$	700\$

QUE le certificat du trésorier n° 2022-06-098 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

332-22

AUTORISATION DE DÉPENSER - DIRECTION GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT que l'on prévoit encourir à court terme de certaines dépenses d'opération nécessaires au maintien des activités de la direction générale;

CONSIDÉRANT que ces dépenses concernent l'achat de fournitures de bureau ainsi que d'un nouveau réseau de zone de stockage (SAN);

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans la liste DIG-2022-09 d'une somme de 50 500 \$ et en permettre le paiement.

QUE le certificat du trésorier n° 2022-09-169 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

333-22

AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR ASSISTANCE TECHNIQUE AU SERVICE DE LA TRÉSORERIE

Il est proposé par M^{me} Marcelina Jugureau et résolu :

QUE le Conseil autorise le directeur général à procéder à un appel d'offres sur invitation pour un mandat de services professionnels pour assistance technique au Service de la trésorerie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

334-22

AUTORISATION - ACQUISITION DE SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE DE GRÉ À GRÉ OU PAR VOIE D'EXPROPRIATION - RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE PRINCIPALE SUD

CONSIDÉRANT que la Ville désire réaliser dès le printemps de l'année 2023 le réaménagement de la rue Principale Sud, quant au tronçon situé entre la route 132 et la rue Rodier;

CONSIDÉRANT que ce projet se traduira par l'aménagement d'un trottoir et d'une piste cyclable le long de la rue Principale Sud, respectivement du côté est et ouest de celle-ci;

CONSIDÉRANT que ces travaux nécessiteront l'obtention de servitudes d'utilité publique quant aux différentes parcelles des lots 3 131 792, 3 131 772, 3 446 159, 3 131 773, 3 131 775, 6 320 333, 3 129 320, 3 129 321, 3 446 044, 3 446 083, 3 446 082, 3 129 335, 3 129 336, 3 446 080, 3 129 337, 3 129 338, 3 129 339, 3 446 079, 3 446 093, 3 129 340, 3 446 094 et 3 129 409 au cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que ces actes de servitudes devront être ainsi conclus de gré à gré ou, à défaut, par voie d'acquisition forcée (expropriation);

CONSIDÉRANT que la Ville est autorisée et a le pouvoir d'exproprier toutes parties d'immeubles ou servitudes requises pour toutes fins municipales en vertu des dispositions contenues à l'article 570 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., c. C-19) ainsi qu'aux articles 35 et 36 de la Loi sur l'expropriation (R.L.R.Q., c. E-24);

CONSIDÉRANT que la Ville sera autorisée à offrir aux divers propriétaires fonciers visés par telles démarches une indemnité correspondant à la valeur au propriétaire applicable en matières d'acquisition de servitudes d'utilité publique, telles que déterminées par la firme d'évaluateurs agréés mandatée à ces fins;

CONSIDÉRANT que la description technique des parcelles de lots requises à la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Principale Sud et à l'établissement de telles servitudes seront pareillement déterminées par la firme d'arpenteurs-géomètres également mandatée par la Ville de Delson;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner les signataires autorisés à signer tels actes de servitudes de gré à gré et autoriser le directeur général à retenir les services professionnels d'un notaire pour la préparation et l'inscription de ces actes et ceux d'un avocat aux fins de l'institution des procédures judiciaires en expropriation pouvant s'avérer requises en pareils cas.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal autorise l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation des servitudes d'utilité publique quant aux parcelles des lots 3 131 792, 3 131 772, 3 446 159, 3 131 773, 3 131 775, 6 320 333, 3 129 320, 3 129 321, 3 446 044, 3 446 083, 3 446 082, 3 129 335, 3 129 336, 3 446 080, 3 129 337, 3 129 338, 3 129 339, 3 446 079, 3 446 093, 3 129 340, 3 446 094 et 3 129 409 au cadastre du Québec et requises aux fins de la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Principale Sud.

QUE le conseil municipal autorise le maire et le greffier, ou lors d'absence ou d'incapacité d'agir leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Ville, les actes de servitudes d'utilité publique pouvant être conclus de gré à gré.

QUE le conseil municipal autorise le directeur général, ou lors d'absence ou d'incapacité d'agir son remplaçant, à retenir les services professionnels d'un notaire pour la préparation et l'inscription de ces actes et ceux d'un avocat aux fins de l'institution des procédures judiciaires en expropriation pouvant s'avérer nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

335-22

AUTORISATION POUR AMORCER LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ÉGLISE ET L'ACHAT DE MATÉRIEL DE SCÈNE ET DE MOBILIER

CONSIDÉRANT que suite à l'achat de l'église Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus, la Ville souhaite optimiser son utilisation;

CONSIDÉRANT que le Service des loisirs propose une modification de l'aménagement de l'église pour faciliter le développement d'une offre culturelle plus diversifiée et réduire notre dépendance aux fournisseurs externes;

CONSIDÉRANT que trois scénarios d'aménagement ont été présentés au Conseil au mois d'avril 2022;

CONSIDÉRANT que le deuxième scénario (moitié-moitié) permettrait de retirer environ la moitié des bancs à l'arrière de la salle afin d'avoir un aménagement flexible, soit en formule cabaret ou salle.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le Service des loisirs à planifier le réaménagement de l'église Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus avec le deuxième scénario (moitié-moitié) et à procéder à une demande de prix pour l'achat des différents éléments, matériaux et équipements requis dans le cadre de la planification du réaménagement autorisé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

336-22

AUTORISATION À REMETTRE LES PROFITS AUX ORGANISMES BÉNÉVOLES LORS DES ÉVÈNEMENTS

CONSIDÉRANT que pour réussir à desservir la population lors des événements, nous avons souvent besoin de l'aide de nos organismes locaux;

CONSIDÉRANT que nous aimerions pouvoir remettre les profits lors des événements aux organismes locaux en échange de leurs services;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que cette pratique est courante depuis plusieurs années.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la remise des profits lors des évènements aux organismes locaux bénévoles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

337-22

AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES PAR INVITATION POUR LES RÉFECTIONS DES TERRAINS SPORTIFS DES PARCS ARTHUR-TRUDEAU, BOARDMAN ET LA TORTUE

CONSIDÉRANT que les installations sportives, dont les terrains sportifs, sont désuètes;

CONSIDÉRANT que dans les dernières années, les terrains ont reçu un traitement minimal d'entretien et que les contrats d'entretien ne permettent pas de conserver les terrains dans un bon état;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de moderniser et d'harmoniser les installations dans les parcs de la ville.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le Service des loisirs à procéder à un appel d'offres par invitation pour les réfections des terrains sportifs des parcs Arthur-Trudeau, Boardman et la Tortue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

338-22

AUTORISATION DE DÉPENSER - SERVICE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT que l'on prévoit encourir à court terme de certaines dépenses d'opération nécessaires au maintien des activités du Service des loisirs;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans la liste LOI-2022-09 d'une somme de 11 707 \$ et en permettre le paiement.

QUE le certificat du trésorier n° 2022-09-176 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

339-22

ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION DE LA SALLE DE RANGEMENT DANS LES ESTRADES DE L'ARÉNA

CONSIDÉRANT que nous avons besoin d'un espace de rangement dans la section des estrades à l'arrière du banc local à l'aréna;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que le Service des loisirs a procédé à une demande de prix et que le résultat se détaille comme suit :

Soumissionnaire	Prix (plus taxes)
Construction Dubé	N'a pas soumissionné
Construction Dorais	N'a pas soumissionné
Construction Hu-Nic	N'a pas soumissionné
MAND rénovation 9243-1113 Québec inc.	19 750 \$

CONSIDÉRANT que nous avons reçu qu'une seule soumission de 9243-1113 Québec inc. (MAND rénovation).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marcelina Jugureau et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat de construction de la salle de rangement dans les estrades de l'aréna à la compagnie 9243-1113 Québec inc. (MAND rénovation) d'une somme maximale de 22 707,56 \$, taxes incluses.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le Fonds entretien des bâtiments municipaux, poste budgétaire n° 22-701-30-710.

QUE le certificat du trésorier n° 2022-09-157 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

340-22

AUTORISATION À RECONDUIRE DES ÉVÉNEMENTS

CONSIDÉRANT que le Service des loisirs désire procéder à la planification d'événements qui étaient prévues au budget 2022;

CONSIDÉRANT que la programmation annuelle des événements à venir comprend la fête de l'Halloween, les Fantaisies de Noël, le train des Fêtes du Canadien Pacifique, la parade et le marché de Noël.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans le rapport de recommandation n° 4149 d'une somme maximale de 80 650 \$ afin de reconduire les événements d'Halloween, du Train des Fêtes du Canadien Pacifique, des Fantaisies de Noël, de la parade et du marché de Noël et en permettre le paiement.

QUE le conseil municipal autorise également le Service des loisirs de procéder à un appel d'offres sur invitation pour la location de cinq chars allégoriques.

QUE le Conseil autorise le transfert d'une somme de 14 900 \$ du poste budgétaire n° 02-135-00-999 (provision pour éventualités) au poste budgétaire n° 02-762-00-493 (activité : parade et marché de Noël).

QUE le certificat du trésorier n° 2022-09-156 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMPAUCHES TEMPORAIRES ET OCCASIONNELLES

Conformément à l'article 5.14 du Règlement n° 674 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaire, le Conseil prend acte du dépôt par le directeur général de la liste d'embauche d'employés occasionnels et temporaires.

341-22

ENTÉRINER L'EMBAUCHE PERMANENTE D'UNE INSPECTRICE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 5 octobre 2021, le conseil municipal a adopté la résolution n° 241-21 relativement à l'embauche de M^{me} Virginie Émard à titre d'inspectrice municipale pour le Service de l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 4.04 de la convention collective du Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ), M^{me} Émard a complété sa période d'essai le 2 avril 2022;

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 10 mai 2022, le conseil municipal a adopté la résolution n° 153-22 afin de prolonger la période d'essai de M^{me} Émard pour une période additionnelle de trois mois, soit jusqu'au 2 juillet 2022;

CONSIDÉRANT que M^{me} Émard a su démontrer qu'elle possédait les compétences requises pour s'acquitter des tâches et responsabilités qui lui sont confiées.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal entérine l'embauche permanente de M^{me} Virginie Émard à titre d'inspectrice municipale et ce, selon les conditions stipulées à la convention collective du Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ).

QU'AUX fins du calcul de son ancienneté, le point de départ soit établi au 4 octobre 2022, date de son embauche à titre d'inspectrice municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

342-22

ENTÉRINER L'EMBAUCHE D'UNE TECHNICIENNE EN ADMINISTRATION - SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DU GREFFE

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 14 juin 2022, le conseil municipal a entériné la nomination de M^{me} Nadine Poissant au poste de greffière adjointe laissant ainsi le poste de technicien en administration au Service des affaires juridiques et du greffe vacant;

CONSIDÉRANT que la Ville a publié une offre d'emploi à l'intention des employés de la Ville.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal entérine l'embauche de M^{me} Catherine Lamarche à titre de technicienne en administration au Service des affaires juridiques et du greffe à compter du 19 septembre 2022 au 4^e échelon de l'échelle salariale pour le poste conformément aux conditions de travail prévues à la convention collective du Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ).

QUE le certificat du trésorier n° 2022-09-159 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

343-22

AUTORISATION DE CRÉATION D'UN POSTE DE CHARGÉ DE PROJET - VOLET ENVIRONNEMENT ET DE PROCÉDER À UN APPEL DE CANDIDATURES

CONSIDÉRANT que la Ville doit répondre à des obligations liées aux exigences du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans la gestion des matières résiduelles de plus en plus diversifiées et abondantes;

CONSIDÉRANT que pour répondre aux exigences du ministère, la Ville doit s'adjoindre d'un chargé de projet en environnement afin de planifier, élaborer et assurer le suivi de différents programmes et projets de nature environnementale.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la création du poste de chargé de projet en environnement qui sera sous l'autorité de la direction générale et autorise le Service des ressources humaines à procéder à un appel de candidatures visant au comblement du poste.

QUE le certificat du trésorier n° 2022-09-177 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

344-22

NOMINATION D'UNE DIRECTRICE DU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT que la Ville doit procéder à une embauche pour combler le poste vacant de directeur du Service de l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT que la candidate retenue est M^{me} Nathalie Trottier.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marcelina Jugureau et résolu :

QUE le conseil municipal entérine la nomination de M^{me} Nathalie Trottier au poste de directrice du Service de l'aménagement du territoire rétroactivement au 19 septembre 2022, le tout conformément aux conditions prévues à son contrat de travail et au Manuel des politiques administratives et des conditions de travail applicable au personnel cadre à l'emploi de la Ville de Delson.

QUE le maire et le directeur général, ou lors d'absence ou d'incapacité d'agir leurs remplaçants, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de travail de M^{me} Nathalie Trottier.

QUE le certificat du trésorier n° 2022-09-155 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

345-22

AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX, ANNÉES 2023- 2025 ET ANNÉES OPTIONNELLES

CONSIDÉRANT que le contrat pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux arrive à échéance en 2022;

CONSIDÉRANT que le Service technique et travaux publics désire procéder à un appel d'offres public pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux pour les années 2023-2025 et années optionnelles;

CONSIDÉRANT que le contrat débutera le 1^{er} janvier 2023 et se poursuivra jusqu'au 31 décembre 2025;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que par la suite, si la Ville est satisfaite des services rendus, elle pourra prolonger le contrat pour 2 années supplémentaires qui sont prévues en option dans le contrat.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le Service technique et travaux publics à procéder à un appel d'offres public pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux, années 2023 à 2025 et années optionnelles.

QUE le conseil municipal mandate le directeur du Service technique et travaux publics afin de procéder à une étude quant à la possibilité de faire réaliser le travail à l'interne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

346-22

AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES POUR SERVICES D'ENTRETIEN DES ARBRES (ÉLAGAGE, ABATTAGE ET ESSOUCHAGE), ANNÉES 2022-2024 ET ANNÉES OPTIONNELLES

CONSIDÉRANT que chaque année, la Ville fait appel aux services d'une firme spécialisée pour des services d'abattage, essouchage et émondage d'arbres;

CONSIDÉRANT que le Service technique et travaux publics désire procéder à un appel d'offres public pour les services d'abattage et émondage d'arbres pour les années 2022 à 2024 avec la possibilité de deux années optionnelles;

CONSIDÉRANT que le contrat débutera le 15 novembre 2022 et se poursuivra jusqu'au 15 novembre 2024;

CONSIDÉRANT que par la suite, si la Ville est satisfaite des services rendus, elle pourra prolonger le contrat pour deux années supplémentaires qui sont prévues en option dans le contrat.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le Service technique et travaux publics à procéder à un appel d'offres public pour les services d'abattage et émondage d'arbres pour les années 2022 à 2024, incluant la possibilité de deux années optionnelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

347-22

AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR L'INSTALLATION ET LA DÉINSTALLATION DU SAPIN DE NOËL 2022-2023

CONSIDÉRANT que chaque année, la Ville fait appel aux services d'un entrepreneur pour l'installation et la désinstallation du sapin de Noël situé à l'angle du boulevard Georges-Gagné Sud et de la route 132;

CONSIDÉRANT que le contrat est venu à échéance, le Service technique et travaux publics désire procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'installation et la désinstallation du sapin de Noël pour les années 2022-2023.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le Service technique et travaux publics à procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'installation et la désinstallation du sapin de Noël pour les années 2022-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

348-22

AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA PRISE D'INVENTAIRE AU GARAGE MUNICIPAL, ANNÉES 2022 ET 2023

CONSIDÉRANT que chaque année, la Ville doit faire le décompte de tous les matériaux, pièces et outils au garage municipal;

CONSIDÉRANT que depuis deux ans, la Ville fait appel aux services d'une entreprise spécialisée pour réaliser ces travaux;

CONSIDÉRANT que le contrat est arrivé à échéance, le Service technique et travaux publics désire procéder à un appel d'offres public pour la prise d'inventaire au garage municipal pour les années 2022 et 2023.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le Service technique et travaux publics à procéder à un appel d'offres public pour la prise de l'inventaire au garage municipal pour les années 2022 et 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

349-22

ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR LA LOCATION DE MACHINERIE ET MAIN-D'OEUVRE LORS DE TRAVAUX D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC DE SEPTEMBRE 2022 AU 31 JUILLET 2023

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a autorisé le Service technique et travaux publics à procéder à une demande de prix sur invitation lors de la séance ordinaire du 12 juillet 2022 pour la location de machinerie et de main-d'œuvre lors de travaux d'égout et d'aqueduc, résolution n° 264-22;

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix sur invitation a été transmise à six soumissionnaires et que le résultat de l'ouverture des soumissions se détaille comme suit :

Soumissionnaires	Montant total (taxes incluses)	Remarques
Excavation MF inc.	12 410,10 \$	Non conforme
Les Excavations Chri-Dan (9230-4765 Québec inc.)	13 529,00 \$	Conforme
Excavation S.L.T. inc.	N'a pas soumissionné	
Excavation Lemieux inc.	N'a pas soumissionné	
Dyfothec inc.	N'a pas soumissionné	
Soleno inc.	N'a pas soumissionné	

CONSIDÉRANT que le seul soumissionnaire conforme est Les Excavations Chri-Dan (9230-4765 Québec inc.).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat à Les excavations Chri-Dan (9230-4765 Québec inc.) pour la location de machinerie et main-d'œuvre lors de travaux d'égout et d'aqueduc de septembre 2022 au 31 juillet 2023 d'une somme de 13 529 \$, taxes incluses.

QUE le certificat du trésorier n° 2022-09-172 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

350-22

ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DE LA COUCHE ASPHALTIQUE ET TRAVAUX DE DÉMOLITION ET CONSTRUCTION DE BORDURES, ANNÉE 2022

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a autorisé le Service technique et travaux publics à procéder à un appel d'offres public lors de la séance ordinaire du 12 juillet 2022 pour l'entretien de la couche asphaltique, année 2022, résolution n° 270-22;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture des soumissions et que le résultat de l'ouverture se détaille comme suit :

Prix pour l'option A - Les travaux seront effectués à l'automne 2022 (avant la mi- novembre) pour une durée de trois semaines en continu.

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
Les Entreprises Michaudville inc.	1 104 300,00 \$
Pavages Métropolitains inc.	1 117 310,21 \$
Sintra inc. (Région Montérégie - Rive-Sud)	1 121 761,84 \$
Les Pavages Céka inc.	1 129 016,04 \$
Eurovia Québec Construction inc.	1 218 910,06 \$
Les Pavages Ultra inc.	1 258 865,18 \$
Ali Excavation inc.	1 399 717,30 \$

Prix pour l'option B - Les travaux seront effectués au printemps 2023 (à partir du mois de juin) pour une durée de trois semaines en continu.

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
Les Entreprises Michaudville inc.	1 104 300,00 \$
Pavages Métropolitains Inc.	1 170 102,35 \$
Sintra inc. (Région Montérégie - Rive-Sud)	1 169 605,03 \$
Les Pavages Céka inc.	1 084 372,92 \$
Eurovia Québec Construction inc.	1 167 318,35 \$
Les Pavages Ultra inc.	1 296 786,52 \$
Ali Excavation inc.	1 399 717,30 \$

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est Les Entreprises Michaudville inc.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marcelina Jugureau et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat avec l'option A à l'Entreprise Michaudville inc. pour l'entretien de la couche asphaltique et travaux de démolition et construction de bordures, année 2022, en partie et d'enlever du présent contrat le pavage de l'intersection Industriel / Saint-François-Xavier d'une somme de 73 009,13 \$, taxes incluses, ainsi que les bordures de béton de la rue Fleming, d'une somme de 84 506,65 \$, taxes incluses.

QUE le conseil municipal attribue un contrat à l'Entreprise Michaudville inc. d'une somme de 946 784,22 \$, taxes incluses.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le fonds Projets majeurs en immobilisations, poste budgétaire n° 22-320-00-722.

QUE le certificat du trésorier n° 2022-09-178 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

351-22

ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE PROPANE, ANNÉES 2022-2027

CONSIDÉRANT que l'utilisation du propane à la caserne et au centre sportif sert à alimenter les systèmes de chauffage, les chauffe-eau ainsi que le fonctionnement de la surfaceuse à glace;

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture et la livraison de propane pour les années 2022 à 2027;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture des soumissions et que le résultat se détaille comme suit:

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
Suroît Propane inc.	184 465,55 \$
Supérieur propane inc.	214 245,06 \$
Gaz pétrole Charbonneau inc.	245 801,60 \$

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est Propane du Suroît inc.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat à Suroît Propane inc. pour la fourniture et la livraison de propane, années 2022 à 2027, d'une somme de 184 465,55 \$, taxes incluses.

QUE le Conseil autorise le transfert d'une somme de 14 600 \$ du poste budgétaire n° 02-135-00-999 (provision pour éventualités) au poste budgétaire n° 02-731-00-682 et 02-220-00-632 (Achat propane aréna / caserne incendie).

QUE le certificat du trésorier n° 2022-09-160 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

352-22

ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR LE TRAITEMENT DE FISSURES DE CHAUSSÉES EN ENROBÉ BITUMINEUX, ANNÉE 2022

CONSIDÉRANT que la Ville fait appel aux services d'une firme spécialisée pour les travaux de traitement de fissures de chaussées en enrobé bitumineux;

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le traitement de fissures de chaussées en enrobé bitumineux pour l'année 2022 et que le résultat de l'ouverture des soumissions se détaille comme suit :

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
Environnement Routier NRJ inc.	N'a pas soumissionné
Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc.	17 970,59 \$
Permaroute inc.	9 395,76 \$
Scellement Flextech inc.	8 822,03 \$

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est Scellement Flextech inc.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat à Scellement Flextech inc. pour le traitement de fissures de chaussées en enrobé bitumineux pour l'année 2022 d'une somme de 8 822,03 \$, taxes incluses.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le certificat du trésorier n° 2022-09-179 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

353-22

AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 3 À EXCAVATION CIVILPRO INC. POUR LES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT ET AJOUT D'ÉCLAIRAGE SUR LA RUE SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 8 février 2022, un contrat a été attribué à Excavation CivilPro inc. pour des travaux de réaménagement et ajout d'éclairage sur la rue Saint-Laurent d'une somme de 1 782 866,81 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT la réception du 3^e décompte progressif d'une somme de 346 378,47 \$, taxes incluses, de Excavation CivilPro inc. pour des travaux réalisés en juillet 2022 incluant les coûts reliés à l'ajustement du prix du bitume;

CONSIDÉRANT que ce décompte a été vérifié par le Service technique et travaux publics et est conforme à l'avancement des travaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement du décompte progressif n° 3 à Excavation CivilPro inc. pour les travaux de réaménagement de la rue Saint-Laurent et ajout d'éclairage d'une somme de 346 378,47 \$, taxes incluses.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 22-300-70-711, règlement d'emprunt n° 706.

QUE le certificat du trésorier n° 2022-09-161 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

354-22

AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 4 À GROUPE DGS INC. POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT ET AJOUT D'ÉCLAIRAGE DE LA RUE SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT que lors de la séance extraordinaire du 29 mars 2022, le conseil municipal a attribué un contrat à Groupe DGS inc. pour la surveillance des travaux de réaménagement de la rue Saint-Laurent et ajout d'éclairage d'une somme de 65 185,08 \$, taxes incluses, résolution n° 99-22;

CONSIDÉRANT la réception du 4^e décompte progressif d'une somme de 8 196,39 \$, taxes incluses, de Groupe DGS inc. pour des travaux de surveillance réalisés entre le 4 juillet 2022 et le 18 juillet 2022;

CONSIDÉRANT que ce décompte a été vérifié par le Service technique et travaux publics et est conforme à l'avancement des travaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement du décompte progressif n° 4 à Groupe DGS inc. pour la surveillance des travaux de réaménagement de la rue Saint-Laurent et ajout d'éclairage d'une somme de 8 196,39 \$, taxes incluses.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 22-300-70-711, règlement d'emprunt n° 706.

QUE le certificat du trésorier n° 2022-09-162 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

355-22

AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 1 À PAVAGE CÉKA INC. POUR LE PAVAGE DE LA RUE MONETTE

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 23 novembre 2021, le conseil municipal a attribué un contrat à Les pavages Céka inc. pour l'entretien de la couche asphaltique de la rue Monette, résolution n° 270-21;

CONSIDÉRANT la réception du 1^{er} décompte progressif d'une somme de 116 337,94 \$, taxes incluses, de Les pavages Céka inc. pour les travaux d'entretien de la couche asphaltique réalisés entre le 6 juin 2022 et le 14 juin 2022;

CONSIDÉRANT que ce décompte a été vérifié par le Service technique et travaux publics et est conforme à l'avancement des travaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement du décompte progressif n°1 à Les pavages Céka inc. pour les travaux d'entretien de la couche asphaltique de la rue Monette d'une somme de 116 337,94 \$, taxes incluses.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 22-320-02-721, règlement d'emprunt n° 690.

QUE le certificat du trésorier n° 2022-09-163 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

356-22

AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 4 À LABORATOIRE GS INC. POUR LE CONTRÔLE DES MATÉRIAUX DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT ET AJOUT D'ÉCLAIRAGE SUR LA RUE SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT que le 7 mars 2022, un contrat a été attribué à Laboratoire GS inc. pour le contrôle des matériaux des travaux de réaménagement de la rue Saint-Laurent et ajout d'éclairage d'une somme de 10 856,14 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT la réception du 4^e décompte progressif d'une somme de 2 231,66 \$, taxes incluses, de Laboratoire GS inc. pour des travaux de surveillance réalisés entre le 30 juin 2022 et le 6 juillet 2022;

CONSIDÉRANT que ce décompte a été vérifié par le Service technique et travaux publics et est conforme à l'avancement des travaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marcelina Jugureanu et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement du décompte progressif n° 4 à Laboratoire GS inc. pour le contrôle des matériaux des travaux de réaménagement de la rue Saint-Laurent et ajout d'éclairage d'une somme de 2 231,66 \$, taxes incluses.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 22-300-70-711, règlement d'emprunt n° 706.

QUE le certificat du trésorier n° 2022-09-164 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

357-22

ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR LE CONTRÔLE DES MATÉRIAUX DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE SUR LE TERRAIN D'HYDRO-QUÉBEC

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres par invitation pour le contrôle des matériaux dans le cadre des travaux d'aménagement d'une piste cyclable sur le terrain d'Hydro-Québec, entre la rue Principale Nord et la limite du territoire de la ville de Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture des soumissions et que le résultat se détaille comme suit:

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)	Remarques
Solmatech inc.	16 573,65 \$	
FNX-INNOV inc.	20 781,73 \$	
Groupe ABS inc.	n/a	N'a pas soumissionné

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise Solmatch inc.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat à l'entreprise Solmatech inc. pour le contrôle des matériaux dans le cadre des travaux d'aménagement d'une piste cyclable sur le terrain d'Hydro-Québec d'une somme de 16 573,65 \$, taxes incluses.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le fonds de parc, poste budgétaire n° 22-320-01-720.

QUE le certificat du trésorier n° 2022-09-165 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

358-22

ATTRIBUTION DE CONTRAT D'UN AN POUR ASSISTANCE D'UN INGÉNIEUR EN GÉNIE CIVIL

CONSIDÉRANT que le Service technique et travaux publics a besoin d'assistance en ingénierie pour le cheminement de certains projets ou dossiers municipaux;

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour l'assistance d'un ingénieur en génie civil pour une période d'un an à compter du 3 octobre 2022 et que le résultat de l'ouverture des soumissions se détaille comme suit:

Soumissionnaire	Montant (taxes incluses)
Groupe Ingati inc.	172 577,48 \$

CONSIDÉRANT que nous avons reçu qu'une seule soumission;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 573.3.3 de la Loi sur les cités et villes, la Ville peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure un contrat à prix moindre que celui proposé dans la soumission.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat au Groupe Ignati inc. pour un contrat d'un an pour l'assistance d'un ingénieur en génie civil basé sur une banque d'heure pour un maximum de 1 500 heures d'une somme de 126 443,75 \$, taxes incluses.

QUE le certificat du trésorier n° 2022-09-184 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

359-22

AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR SERVICES DE TRI, TRANSPORT ET ÉLIMINATION DE MATIÈRES DANGEREUSES RÉSIDUELLES, ANNÉES 2022-2024 ET ANNÉES OPTIONNELLES

CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire du 2 août 2022, le conseil municipal a autorisé le Service technique et travaux publics à procéder à un appel d'offres public pour les services de tri, transport et élimination de matières dangereuses résiduelles pour les années 2022 à 2024 avec années optionnelles, résolution n° 301-22;

CONSIDÉRANT que suite à l'appel d'offres public, aucune soumission a été déposée;

CONSIDÉRANT que le Service technique et travaux publics demande de procéder à un nouvel appel d'offres par invitation pour les services de tri, transport et élimination de matières dangereuses résiduelles pour les années 2022 à 2024 avec la possibilité de deux années optionnelles.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le Service technique et travaux publics à procéder à un nouvel appel d'offres sur invitation pour les services de tri, transport et élimination de matières dangereuses résiduelles pour les années 2022 à 2024 incluant la possibilité de deux années optionnelles.

QUE le certificat du trésorier n° 2022-09-186 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

360-22

RATIFICATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES DÉBOURSÉS DU 21 JUILLET AU 7 SEPTEMBRE 2022

Il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal approuve sous réserve les paiements de la liste des chèques d'une somme de 659 635,02 \$, des dépôts directs aux fournisseurs d'une somme de 1 109 084,77 \$ et des déboursés par débit direct d'une somme de 60 752,07 \$, le tout totalisant 1 829 471,86 \$ pour la période du 21 juillet au 7 septembre 2022, le tout tel que plus amplement détaillé dans un document préparé par le trésorier en date du 9 septembre 2022.

QUE le certificat du trésorier n° 2022-09-180 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES RESPONSABLES D'ACTIVITÉ BUDGÉTAIRE DU 21 JUILLET AU 7 SEPTEMBRE 2022

Conformément à l'article 5.10 du *Règlement n° 674 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire*, le Conseil prend acte sous réserve du dépôt par le trésorier du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activités budgétaires pour la période du 21 juillet au 7 septembre 2022.

DÉPÔT DU RAPPORT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS DE PLUS DE 5 000 \$ DU 27 MAI AU 7 SEPTEMBRE 2022

Conformément à l'article 6.18 du *Règlement n° 674 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaires*, le Conseil prend acte sous réserve du dépôt par le trésorier du rapport des transferts budgétaires autorisés de plus de 5 000 \$ du 27 mai 2022 au 7 septembre 2022.

361-22

AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS DE LA VILLE DE DELSON

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 108 de la Loi sur les cités et villes, le conseil municipal doit nommer un vérificateur externe pour au moins trois et au plus cinq exercices financiers;

CONSIDÉRANT qu'à la fin de son mandat, le vérificateur externe demeure en fonction jusqu'à ce qu'il soit remplacé ou nommé à nouveau;

CONSIDÉRANT que le Service de la trésorerie désire procéder à un appel d'offres public pour la fourniture de services professionnels pour la vérification des états financiers pour les années 2022, 2023 et 2024.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le Service de la trésorerie à procéder à un appel d'offres public pour la fourniture de services professionnels pour la vérification des états financiers pour les années 2022, 2023 et 2024.

QUE le certificat du trésorier n° 2022-09-185 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

362-22

AUGMENTATION DE LA PROVISION POUR ÉVENTUALITÉS

CONSIDÉRANT que lors de l'adoption du budget 2022, un montant de 181 000 \$ avait été alloué à la provision pour éventualités;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renflouer la provision pour éventualités afin de répondre aux imprévus à venir d'ici la fin de l'année.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal approuve à la provision pour éventualités une somme de 250 000 \$ provenant des revenus excédentaires des droits sur les mutations immobilières.

QUE le certificat du trésorier n° 2022-09-174 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

DÉPÔT DU RAPPORT D'ANALYSE BUDGÉTAIRE AU 16 SEPTEMBRE 2022

Conformément à l'article 105.3 de la Loi sur les cités et villes, le Conseil prend acte sous réserve du dépôt par le trésorier du rapport d'analyse budgétaire au 16 septembre 2022.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 72, RUE CIRCÉ

Après avoir expliqué l'objet de la demande de dérogation mineure, le maire invite les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande.

Il n'y a eu aucune intervention de la part des citoyens présents et aucun commentaire ni contestation n'ont été reçus aux bureaux municipaux.

363-22

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 72, RUE CIRCÉ

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande de dérogation mineure pour le 72, rue Circé;

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation mineure concerne un projet de construction accessoire et vise à:

- Permettre l'implantation d'un garage détaché en cour arrière à une distance de 0,80 mètre de la ligne latérale gauche, alors que le règlement de zonage n° 901 exige une distance minimale de 1 mètre si le mur ne comporte pas d'ouverture;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 66-22 adoptée le 19 juillet 2022, est défavorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure pour le 72, rue Circé concernant un projet de construction accessoire, plans n°s 66-22-01 à 66-22-05, pour les raisons suivantes :

- Des modifications pourraient être apportées pour rendre l'implantation du garage conforme;
- La proximité du garage avec la ligne latérale pourrait poser des problèmes de sécurité;
- L'acceptation de cette demande créerait un précédent avec les autres demandes de même nature qui ont été refusées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

364-22

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PROJET DE CONSTRUCTION D'UN AVANT-TOIT - 54, RUE LAPALME

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet de construction d'un avant-toit formulée dans le cadre du PIIA applicable à toutes les zones résidentielles pour la propriété sise au 54, rue Lapalme;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à construire un avant-toit au-dessus du perron existant, reposant sur deux supports décoratifs, au-dessus de la porte existante;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 76-22 adoptée le 23 août 2022, est favorable à cette demande.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le projet de construction d'un avant-toit pour le 54, rue Lapalme, plan n° 76-22-04, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

365-22 DEMANDE D'APPROBATION D'UN PROJET D'AFFICHAGE - 15, ROUTE 132

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet d'affichage du commerce Hup formulée dans le cadre du PIIA de la zone M-209 pour la propriété sise au 15, route 132;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en l'ajout d'une enseigne attachée sur la façade avant du bâtiment;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 77-22 adoptée le 23 août 2022, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marcelina Jugureau et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le projet d'affichage pour le 15, route 132, plans n^{os} 77-22-02 à 77-22-04, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

366-22 DEMANDE D'APPROBATION D'UN PROJET D'AFFICHAGE - 41, BOULEVARD GEORGES-GAGNÉ SUD, LOCAL 101

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet d'affichage du commerce Déjeuner AM Dîner formulée dans le cadre du PIIA de la zone M-216 pour la propriété sise au 41, boulevard Georges-Gagné Sud, local 101;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en l'ajout de deux enseignes attachées au bâtiment situées sur la façade avant et sur la façade latérale gauche ainsi que des enseignes sur vitrage;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 78-22 adoptée le 23 août 2022, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le projet d'affichage pour le 41, boulevard Georges-Gagné Sud, local 101, plan n° 78-22-02, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

367-22 DEMANDE D'APPROBATION D'UN PROJET D'AFFICHAGE - 10, RUE INDUSTRIELLE

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet d'affichage du commerce Aevos / Gestion industrielle maintenance man formulée dans le cadre du PIIA de la zone I-405 pour la propriété sise au 10, rue Industrielle;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en l'ajout de deux enseignes attachées au bâtiment situées sur la façade avant et sur la façade latérale droite;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 79-22 adoptée le 23 août 2022, est favorable à cette demande.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le projet d'affichage pour le 10, rue Industrielle, plans n^{os} 79-22-03 à 79-22-07, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

368-22

AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR DES DÉCORATIONS DE NOËL

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire désire procéder à un appel d'offres sur invitation pour des décorations de Noël;

CONSIDÉRANT que le réaménagement complet de la rue Saint-Laurent ayant été réalisé au courant de l'été, la Ville souhaite procéder à l'achat de décorations de Noël pour l'année 2022 afin de les dédier à la décoration de cette rue.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le Service de l'aménagement du territoire à procéder à un appel d'offres sur invitation pour des décorations de Noël destinées à l'aménagement de la rue Saint-Laurent.

QUE le certificat du trésorier n^o 2022-09-166 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

369-22

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE SERVICES DE SOUTIEN GÉOMATIQUE AVEC LA MRC DE ROUSSILLON, ANNÉES 2022 ET 2023

CONSIDÉRANT que la géomatique est un outil de travail nécessaire à la gestion des données relatives aux infrastructures municipales, aux données publiques et privées de secteurs du territoire et à la mise en oeuvre et à l'application de certains règlements municipaux;

CONSIDÉRANT que le Service technique et travaux publics de même que le Service de l'aménagement du territoire utilisent quotidiennement la géomatique et les données dans le cadre de leurs fonctions;

CONSIDÉRANT que la MRC de Roussillon offre ce service aux municipalités de son territoire depuis 2015 et qu'il est important que l'entente concernant la livraison de ces services soit maintenue et mise à jour;

CONSIDÉRANT que pour l'année 2022, la MRC offre un soutien en géomatique à un taux horaire de 46 \$, pour un maximum de 7 heures par semaine pour l'année 2022 et un maximum de 10 heures par semaine pour l'année 2023.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la directrice du Service de l'aménagement du territoire, ou lors d'absence ou d'incapacité d'agir son remplaçant, à signer, pour et au nom de la Ville, les ententes de services de soutien géomatique pour les années 2022 et 2023 à un taux horaire de 46 \$, pour un maximum de 7 heures par semaine pour l'année 2022 et un maximum de 10 heures par semaine pour l'année 2023.

QUE le certificat du trésorier n^o 2022-09-167 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

370-22

AUTORISATION DE SIGNATURES D'UN AVIS D'INTENTION ET D'UNE CONVENTION AVEC GARAGE MAU MÉCANO INC., LOTS 2 427 560, 2 427 561, 3 130 863 ET 3 130 874

CONSIDÉRANT que le propriétaire du terrain sis au 240, Principale Sud a été rencontré dans le but de discuter d'une possible échange d'une partie de son terrain et d'une partie de terrain appartenant à la Ville;

CONSIDÉRANT qu'une entente a été convenue avec le propriétaire dans le but d'obtenir son autorisation préalable afin d'entamer et de réaliser les démarches requises en pareils cas;

CONSIDÉRANT qu'un évaluateur agréé devra être mandaté dans le but de déterminer la valeur des terrains concernés ainsi qu'un arpenteur-géomètre afin de délimiter les superficies et les dimensions des terrains à être échangés;

CONSIDÉRANT que la superficie de terrain échangé au bénéfice du propriétaire pourra servir à l'utilisation de son usage de garage automobile, alors que le terrain échangé à la Ville pourra servir à la création d'un lien piétonnier et cyclable jusqu'à la rivière pour accéder au parc industriel.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal approuve et ratifie l'avis d'intention et la convention conclus avec la firme Garage Mau Mécano inc. et autorise la directrice du Service de l'aménagement du territoire, ou lors d'absence ou d'incapacité d'agir son remplaçant, à signer, pour et au nom de la Ville, ledit avis d'intention et convention.

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à retenir les services professionnels d'un évaluateur agréé pour l'évaluation entourant la valeur marchandes des lots identifiés à la convention, d'un arpenteur-géomètre pour la préparation des descriptions techniques ainsi que d'un notaire pour la préparation de l'acte de cession.

QUE le certificat du trésorier n° 2022-09-168 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

371-22

AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR UN MANDAT D'ÉVALUATION DU BÂTIMENT SIS AU 9, 4^E AVENUE

CONSIDÉRANT que la Ville veut connaître l'état de la structure du bâtiment de l'église anglicane St-Andrew's united située au 9, 4e avenue;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater une firme de génie du bâtiment ou d'architecture afin de procéder à l'évaluation technique de la structure du bâtiment de même qu'aux travaux nécessaires afin de rendre conformes les installations existantes;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, le Service de l'aménagement souhaite procéder à un appel d'offres sur invitation pour un mandat d'évaluation du bâtiment.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marcelina Jugureau et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le Service de l'aménagement du territoire à procéder à un appel d'offres sur invitation pour un mandat d'évaluation et d'analyse structurale du bâtiment sis au 9, 4e avenue, soit l'église anglicane St-Andrew's united.

QUE le Conseil autorise le transfert d'une somme de 25 000 \$ du poste budgétaire n° 02-135-00-999 (provision pour éventualités) au poste budgétaire n° 02-610-00-411 (Services consultants externes).



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le certificat du trésorier n° 2022-09-181 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2^E PÉRIODE DE QUESTIONS - PERSONNES DANS LA SALLE

CONSIDÉRANT la mise en ligne, via le site Web de la Ville, de l'ordre du jour de la présente séance, les citoyens s'expriment sur différents dossiers :

- Création d'un Comité environnement.

2^E PÉRIODE DE QUESTIONS - INTERNAUTES

CONSIDÉRANT la mise en ligne, via le site Web de la Ville, de l'ordre du jour de la présente séance de même que d'un formulaire destiné à permettre à la population de poser des questions aux membres du conseil municipal, les citoyens s'expriment sur différents dossiers :

- Complexe sportif.

372-22

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 21 h 14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Christian Ouellette, maire

Luc Drouin, greffier